



Mission et mise en œuvre des conseils paroissiaux et pastoraux

Lettre introductive de Monseigneur Dominique Rey

« Vous êtes corps du Christ et, chacun pour votre part, vous êtes membres de ce corps » (1 Co 12, 27).

Par ces paroles, Saint Paul nous rappelle que chacun de nous doit prendre une place active dans l'Église, à laquelle nous appartenons, comme fils de Dieu. De cette appartenance unique, nous apprenons à aimer et servir l'Église, chacun selon sa vocation propre, prêtres ou laïcs. Les prêtres sont ministres au service des fidèles pour le salut des âmes et les laïcs coopèrent « *comme membres vivants au progrès de l'Église et à sa sanctification permanente* » (Lumen Gentium 33).

Aujourd'hui, il convient de rappeler l'appel pressant fait aux fidèles à s'investir dans la vie de l'Église, afin de trouver les chemins qui rendront nos communautés toujours plus fécondes pour la mission et l'annonce de l'Évangile. Le renouveau de l'Église passe par une meilleure articulation entre la mission des prêtres et l'engagement des laïcs. La démarche synodale que nous avons vécue dans notre diocèse nous a permis de mettre en lumière l'importance de cette collaboration entre clercs et fidèles et la nécessité de nous engager toujours plus fermement dans cette voie, dans la perspective que j'ai dessiné pour notre diocèse : « *une communion missionnaire à bâtir ensemble.* »

Concrètement, il s'agit de renforcer les conseils pastoraux qui entourent nos pasteurs et qui les aident au quotidien dans la vie des paroisses. Ces conseils existent déjà dans grand nombre de paroisses. Ils doivent être créés dans les lieux où ils n'existent pas encore, et revitalisés dans les paroisses où ils fonctionnent de façon insatisfaisante, ceci afin de favoriser une vraie coopération et coresponsabilité pour la mission.

Le document qui est promulgué s'intitule : « *Mission et mise en œuvre des conseils pastoraux et paroissiaux.* » J'invite chacun à le travailler, les prêtres en doyennés, les laïcs avec leurs curés, afin de progresser dans la mise en œuvre de ces conseils.

Ce document est une étape importante de notre démarche synodale. Il a été élaboré par le Conseil d'Animation Pastoral, conseil constitué de prêtres et de laïcs engagés dans notre diocèse. Ce conseil m'entoure et veille aux enjeux de la mission et aux moyens d'y répondre.

Je confie au Saint-Esprit l'approfondissement de cette démarche pour le bien de nos paroisses, qui assurent une *présence ecclésiale sur le territoire*, et « *qui constituent des espaces d'annonce et de témoignage* » selon les mots du pape François.

Que Dieu vous bénisse.

Le 22 juillet 2023, en la fête de sainte Marie-Madeleine, patronne de notre diocèse

Mgr Dominique Rey